

**DEPARTEMENT
DE LA VIENNE**

COMMUNE DE DIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté mettant en place des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois »

Le maire de la commune de DIENNE (Vienne),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant que pour permettre d'assurer convenablement la sécurité pour l'ensemble des usagers, il convient de mettre en place des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois » dans la route de Poitiers.

ARRETE:

Article 1^{er}: Des ralentisseurs de type « Coussins Berlinois » seront mis en place à hauteur du numéro 4 de la Route de Poitiers.

Article 2: Conformément à l'article R411-25 du code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation par les services techniques de la commune.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Service technique,
- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie nationale de la Villedieu du Clain;

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dienné, le 05 janvier 2018

Le maire de DIENNE

Christian LARGEAU

